

BUREAU
DELIBERATION N° B - 2021 - 019
SEANCE DU 29 JUIN 2021

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 25

Pouvoirs : 1

Date de convocation :

23/06/2021

Date d'affichage :

01/07/2021

Votants :	26	Pour :	26	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BLASER Michel ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BUCHOT Jean-Yves ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : BENIER ROLLET Claude ; BUNOD Remy ; PIETRIGA Guy.

Excusés ayant donné pouvoir : DUTHION Jean-Paul à CHATOT Patrick.

Objet : PERSONNEL – actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2021

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le tableau des effectifs est un document légal qui liste les emplois créés au sein de la collectivité et permet de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;

A la suite de différents mouvements de personnel et pour correspondre au plus juste aux emplois nécessaires, le tableau des effectifs doit être actualisé, notamment sur les quotités horaires des postes à temps non-complet ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39 20191114-001 du 14 novembre 2019 portant création de la Communauté de Communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet et approuvant les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39 20200519-001 du 19 mai 2020 portant modification des statuts de Terre d'Emeraude Communauté ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions

Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération 2020-163 en date du 04 septembre 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau ;

Il convient de modifier et de remplacer la délibération n° B-2021-011 prise en date du 19 mai 2021 ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'ACTUALISER le tableau des effectifs comme suit :

GRADE / EMPLOI	Cat.	Temps de travail	Nbre heures qd TNC	Nombre de poste inscrits	Nombre de poste pourvus	Observations
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur/trice Général(e) des Services		TC		1	1	
ADMINISTRATIVE						
Attaché hors classe	A	TC		1	0	
Attaché Principal	A	TC		1	0	
Attaché territorial	A	TC		10	7	
Rédacteur	B	TC		5	5	
Rédacteur	B	TNC	28	1	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	TC		2	2	
Rédacteur principal 2ème classe	B	TC		1	1	
Adjoint Administratif	C	TC		11	9	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	TNC	22	1	0	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	TC		8	8	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	TNC	28	1	1	
ANIMATION						
Animateur principal 2ème classe	B	TC		2	2	
Animateur	B	TC		6	6	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	TC		1	1	

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210629-B_2021_019-DE

Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TNC	28	1		
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TC		3	3	
Adjoint d'animation	C	TC		12	10	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,61	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	26,24	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	28,18	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,34	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,68	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	2,94	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	11,45	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	23,9	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,76	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,47	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	13	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	31,31	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,54	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,39	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,28	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	4,57	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,2	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	3,19	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,38	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	20,42	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	32,26	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	10,71	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,3	1	1	

Adjoint d'animation	C	TNC	33,92	1		
Adjoint d'animation	C	TNC	15,33	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,96	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	32,37	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34,83	1	1	
CULTURELLE						
Conservateur du Patrimoine	A	TC		1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TC		4	4	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TNC	17,5	1	1	
Assistant de Conservation principal 1ère classe	B	TNC	31,5	1	1	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Adjoint du Patrimoine	C	TC		2	1	1 Agent en dispo pour convenances perso.
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	TC		2	2	
MEDICO-SOCIALE						
Educateur de Jeunes Enfants de classe Exceptionnelle	A	TC		2	2	
Infirmière en Soins Généraux de classe Supérieure	A	TC		1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	34,38	1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	24,55	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	32,73	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	31,5	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	26	1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe	C	TC		1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	C	TC		2	2	
SPORTIVE						
Educateur APS principal 1ère classe	B	TC		1	1	
TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	TC		1	1	
Ingénieur	A	TC		2	1	

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210629-B_2021_019-DE

Ingénieur	A	TNC	31,5	1		
Technicien principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TC		3	3	
Technicien principal 2ème classe	B	TNC	29,75	1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TNC	31,5	1	1	
Technicien	B	TC		4	3	1 Agent en dispo pour convenances perso.
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC		1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,58	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	34,5	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	34,41	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC		8	8	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26,29	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	31,32	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	17	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	18,25	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,06	1	1	
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	TNC	33,89	1	1	
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	TNC	33	1	1	
Adjoint technique	C	TC		15	15	
Adjoint technique	C	TNC	18,22	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	30,11	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,77	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	24,24	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,25	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	4,36	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	5,71	1	1	

Adjoint technique	C	TNC	25,6	1		
Adjoint technique	C	TNC	32,75	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	29,1	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	26	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,35	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	33,5	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	22,96	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	12,32	1	1	
Agent de maîtrise	C	TC		2	2	
TOTAUX				191	178	

D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

D'ACTER que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-2 (vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou 3-3 1° (Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes), ou 3-3 2° (Lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifient pour les emplois de catégorie A) de la loi n°8453 du 26 janvier 1984, ou 3-3 4° lorsque la quotité de travail est inférieure à 17h30 ;

DE PRÉCISER qu'il pourra être fait appel à du personnel contractuel sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour permettre le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels (à temps partiel, en congés annuels, en congé de maladie (maladie ordinaire, grave ou longue maladie, en congé de longue durée), en congé de maternité ou d'adoption, en congé parental ou de présence parentale, en congé de solidarité familiale, en cas de mise en disponibilité pour convenances personnelles, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé (non titulaires)... ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base des articles 3 1° et 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité sur nos différents services ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le contrat de projet est un contrat de droit public qui permet de mener à bien une opération ou un projet identifié en recrutant un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de Terre d'Emeraude Communauté ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20210629-B_2021_019-DE



DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à l'application de ce document.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210629-B_2021_019-DE